

Voici ce que l'article 5 dit:

Tout député doit assister aux séances de la Chambre à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

Le député de Yukon, ayant été absent un an, faisant preuve de la même irresponsabilité...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député doit savoir que, selon le Règlement de la Chambre, il doit reprendre son siège lorsqu'il est invité à le faire par la présidence. *(Applaudissements)*

Je doute fort que le rappel au Règlement que l'honorable député invoque présentement soit recevable. Je crois que la question qu'il soulève devrait plutôt être soumise à la Chambre au moyen d'une question de privilège si c'est là le désir de l'honorable député.

A tout événement, c'est une opinion que j'émet sans avoir étudié la suggestion en profondeur. Si l'honorable député veut laisser sa question en suspens, je pourrai, éventuellement, exprimer une opinion à ce sujet.

**M. Choquette:** Alors, monsieur l'Orateur, je soumets respectueusement l'observation suivante: je crois que demain je poserai la question de privilège.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

*[Traduction]*

**L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Je pose la question de privilège. En étudiant ce point très important, monsieur l'Orateur, veuillez aussi vous demander s'il sied à un membre de la Chambre, qui a prêté serment de fidélité à la reine, de présenter une mesure législative réclamant l'abolition de la monarchie et l'établissement d'une république. *(Applaudissements)*

### LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

#### L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REVISION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. L. Chatterton (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis l'approbation du projet de loi assurance frais médicaux, le gouvernement a-t-il reçu d'une province quelconque des instances demandant de réviser ou d'étudier à nouveau certaines dispositions de cette mesure législative?

**L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je sais, monsieur l'Orateur, qu'après la confé-

[M. Choquette.]

rencé des premiers ministres provinciaux cet été, on a demandé au premier ministre du Canada de convoquer une réunion à propos de l'assurance frais médicaux. Je serai heureux d'informer plus tard mon honorable ami de la décision prise à l'endroit de cette requête.

**M. Chatterton:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à adresser au premier ministre. Consentira-t-on à la demande des provinces et, si oui, quand une conférence pourrait-elle être convoquée?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrai examiner ce point et le discuter avec le ministre.

### LES TRANSPORTS

#### LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LA RÉÉVALUATION DU PLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Peut-il indiquer si l'énergie et le talent du colonel Edward Churchill sont présentement consacrés au projet de chaussée du détroit de Northumberland? Si oui, le ministère a-t-il pu accélérer la présente réévaluation du plan?

**L'hon. G. J. McIlraith (ministre des Travaux publics):** A la première partie de la question, je répons oui, et à la deuxième, que nous progressons très rapidement dans la revision du plan.

### LES ANCIENS COMBATTANTS

#### LE RELÈVEMENT DES PENSIONS ET DES ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Affaires des anciens combattants une question brève et toute simple. Le ministre a-t-il un autre rapport à présenter sur la politique du gouvernement concernant la majoration des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants.

**L'hon. Roger Teillet (ministre des Affaires des anciens combattants):** Pas en ce moment, monsieur l'Orateur.

### LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 2 octobre, de la motion de l'honorable M. Benson (ministre du Revenu national et